

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 40

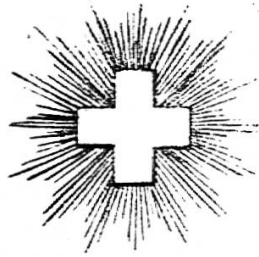
PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Les examens de recrues en 1900. — Pensées. — Chronique scolaire : Subventions scolaires, Jura bernois, Berne, Vaud. — Variété. — Ouvrages reçus. — Partie pratique : Leçon de choses : les limonades. — Tâches d'observation. — Composition : Etudes descriptives pour le degré supérieur. — Dictées. — Géométrie. — Comptabilité. — Gymnastique. — Problèmes pour les maîtres.*

LES EXAMENS DE RECRUES EN 1900

Le rapport annuel sur l'examen pédagogique des recrues en automne 1900 vient de paraître pour la vingt-sixième fois, sauf erreur. C'est, en effet, en 1875 que le Bureau fédéral de statistique publia le premier de ces fascicules, conséquence logique de la surveillance que la Constitution fédérale de 1874 impose à la Confédération. Dès lors, avec une ponctualité, un soin et un dévouement fort louables, nous avons eu chaque année un résumé et un tableau qui apprécient mathématiquement le niveau de l'instruction des recrutables. Ces rapports donnaient naguère le rang des cantons d'après la note moyenne, mais les polémiques suscitées par cette publication et d'autres raisons encore, ont engagé le Bureau à y renoncer depuis 1881. Nous le regrettons pour notre part, attendu que seul le Bureau fédéral est qualifié pour le faire sans passion, avec la sérénité qui doit distinguer un office si haut placé. Sans doute, la note moyenne a des défauts, mais elle exprime simplement, un peu brutalement comme tout ce qui est mathématique, ce qu'on est convenu d'appeler le rang des cantons. Cette donnée intéresse le public essentiellement simpliste, qui se perd dans les colonnes de chiffres et aime ce qui parle aux yeux du premier coup.

Les tabelles sont généralement précédées d'une introduction qui cherche à formuler la synthèse des chiffres par des appréciations générales, toujours intéressantes pour qui les suit année par année. En voici quelques-unes de nature à intéresser les lecteurs de *l'Éducateur*. « On constate d'abord que l'intérêt suscité par le compte-rendu se maintient et s'accroît ». Cependant, il convient de ne pas abuser de ces chiffres, qui se bornent à fixer l'état des connaissances scolaires et ne prétendent nullement à établir des comparaisons définitives entre les cantons. Même les cantons notés

comme retardés, participent à la marche progressive signalée depuis longtemps dans l'instruction populaire. Une fausse émulation, provoquée non par la publication du rapport, mais par les déductions qu'on en tire, a seule pu produire et maintenir, dans quelques cantons, des institutions scolaires qu'une saine pédagogie condamne avec raison.

Les résultats généraux de l'examen de 1900 marquent un *arrêt*, voire même un *léger recul* sur ceux de l'année précédente, car la proportion pour cent des bons résultats totaux a baissé de 29 à 28, et celle des mauvais résultats (notes 4 et 5) est restée au 8 %. Dans 10 cantons, le % des bonnes notes s'est élevé, dans 13 il a baissé ; dans 2 il est resté stationnaire. Les mauvais résultats d'ensemble laissent une meilleure impression, car ils tendent à disparaître de plus en plus ; 12 cantons sont en progrès ; dans 7 il y a recul sur 1899, et 6 restent stationnaires. A cet égard, Vaud se maintient depuis 1898 au 5 %, ce qui signifie que sur 100 recrues, 5 ont régulièrement depuis trois ans les notes 4 et 5 dans leurs livrets. Il y a cependant progrès en bien, car cette proportion accusait le 10 % en 1894, le 11 % en 1890. Un autre fait réjouissant, c'est que la note 5, qui marque une ignorance presque absolue, tend partout à diminuer progressivement depuis un certain nombre d'années, comme l'attestent les chiffres suivants :

En 1900, il y avait 626 notes 5 assignées, soit le 5,8 pour mille

En 1891, » 1650 » 5 » » 16,3 »

Diminution en 10 ans : 10,5 %/100.

Autre constatation intéressante, tirée des tableaux du rapport, c'est que sur les 182 districts de la Suisse, 123 ont un chiffre de 0-9 comme résultat total des notes les meilleures (1 et 2) et 2 seulement un total de 30 (notes 4 et 5) alors qu'en 1895, 84 districts avaient les meilleures notes et 5 les plus mauvaises. Ainsi, d'une part, disparition graduelle des mauvais résultats, augmentation des bons, tel est le bilan de la situation, non sur une seule année, mais sur une période assez longue pour qu'on puisse mesurer les progrès accomplis.

Quant aux branches, la proportion reste à peu près la même pour la lecture ; la composition et le civisme sont en progrès, mais le calcul a donné un résultat plus défavorable qu'en 1899. Le rapport constate cependant que les connaissances civiques laissent encore à désirer un peu partout. Cela se conçoit aisément, notre topographie et notre histoire surtout sont des plus compliquées, et un jeune homme de dix-neuf ans ne sait pas encore s'élever aux idées générales qui lui permettent de voir de haut le rouage de nos institutions politiques. Il se perd dans les détails et confond, sans cesse, le fédéral et le cantonal.

Nous pourrions nous en tenir là, mais pour résumer et condenser ces données un peu confuses, nous avons cru devoir calculer la note moyenne, celle qui fait, au propre comme au figuré, couler le plus d'encre et déchaîne, dans la presse, des polémiques et des commen-

taires nombreux, parce qu'elle exprime le rang, ce qui, pour beaucoup, est synonyme de l'honneur du canton. La voici donc pour l'année 1900 :

1. Unt.-le-H. (Obwald)	6,850	13. Valais	8,214
2. Bâle-Ville	7,136	14. Appenzell-Ext.	8,345
3. Genève	7,215	15. St-Gall	8,349
4. Thurgovie	7,277	16. Lucerne	8,421
5. Schaffhouse	7,312	17. Bâle-Campagne	8,493
6. Neuchâtel	7,411	18. Zoug	8,502
7. Argovie	7,659	19. Berne	8,510
8. Zurich	7,857	20. Fribourg	8,551
9. Unt.-le-B. (Nidwald)	7,859	21. Schwytz	8,888
10. <i>Vaud</i>	7,900	22. Grisons	9,288
11. Glaris	7,939	23. Tessin	9,671
12. Soleure	8,127	24. Appenzell-Int.	9,909
	25. Uri	9,956	

Moyenne générale de la Suisse

8,201

Comme l'an dernier, Vaud se maintient au dixième rang, avec une moyenne générale sensiblement la même, puisqu'elle ne fléchit que de $7,900-7,867 = 0,033$ sur 1899. Bâle-Ville, presque toujours le premier, se voit évincé par Obwald qui, renouvelant les exploits antiques de Winkelried, fait une brèche dans les rangs et ouvre le chemin de la victoire. Malheureusement, dans cette joute toute pacifique, il est séparé de son jumeau du Nidwald, de son frère d'armes de Schwytz et tenu fort respectueusement à distance par l'antique Uri qui occupe l'extrémité opposée de l'axe scolaire. Il y aurait sur les causes de ces différences aussi sensibles entre deux Etats si rapprochés géographiquement et, semble-t-il, ethnographiquement, une enquête intéressante à faire. A part ce déplacement significatif, le rang des cantons varie peu avec celui de 1899.

En ce qui concerne le canton de Vaud, il m'a paru intéressant, peut-être m'en saura-t-on mauvais gré, de déterminer la note moyenne de chaque district pour chaque branche et le total pour l'ensemble (*Voir tableau à la fin de l'article*).

Chacun tirera de ces chiffres les conclusions qu'il voudra, notre intention n'a pas été de faire des comparaisons désobligeantes. On remarquera seulement que la note de lecture varie peu entre deux districts de même situation géographique. La différence la plus sensible porte surtout sur les connaissances civiques et moins sur le calcul. Nous sommes convaincu que le corps enseignant ne peut être collectivement tenu pour responsable du rang de son district ; qu'on le prenne sur les bords de la Sarine ou de l'Orbe, sur les rives du lac de Neuchâtel ou du Léman, il est partout spécifiquement le même ; également capable et plein de bonne volonté, également désireux de perfectionnement et de progrès, mais inégalement servi par les milieux et les circonstances. De plus, et c'est là sur quoi il faut toujours avoir l'œil ouvert, l'esprit apporté à

l'examen pédagogique par les jeunes gens, leur tenue et leur application ne sont pas les mêmes d'une année à l'autre et peuvent avoir des conséquences fort appréciables, qui se traduisent par des notes plus ou moins favorables. Et, pour dire le fond de notre pensée, qui dira jamais que le choix des experts, que nous plaçons d'ailleurs au-dessus de tout soupçon, n'a pas sa répercussion sur l'ensemble d'un district, d'un canton? Messieurs les experts sont hommes, c'est-à-dire sujets à la bonne et à la mauvaise humeur, disposés pour ou contre par des influences extérieures et indépendantes de leur volonté. Toutes ces circonstances pèsent sur la balance d'une façon qu'il est impossible d'apprécier. Derrière les colonnes de chiffres du rapport et surtout des moyennes, en apparence impassibles, il est équitable, il est humain de faire la part de tous ces facteurs combinés. Voilà pourquoi, et c'est par là que nous terminons, il convient d'attribuer aux données statistiques une valeur relative dont le Bureau fédéral n'a jamais voulu dépasser la portée.

H. GAILLOZ.

	Lecture	Composit.	Calcul or. et écrit.	Conn. civ.	TOTAL
1. Lausanne	1.3	1.7	1.8	2	6.8
2. Vevey	1.3	1.9	1.8	2.2	7.2
3. La Vallée	1.6	2	1.7	2	7.3
4. Grandson	1.5	1.9	1.9	2.1	7.4
5. Lavaux	1.6	2	1.9	2.1	7.6
6. Moudon	1.6	2	1.8	2.2	7.6
7. Orbe	1.6	2.1	1.8	2.1	7.6
8. Rolle	1.5	2	2	2.1	7.6
9. Nyon	1.6	2	2	2.2	7.8
10. Cossonay	1.6	2	2	2.3	7.9
11. Morges	1.6	2.1	2	2.2	7.9
12. Payerne	1.7	2.1	2	2.1	7.9
13. Oron	1.7	2	2	2.3	8
14. Yverdon	1.6	2	2.1	2.3	8
15. Avenches	1.6	2.1	2.2	2.2	8.1
16. Aigle	1.7	2.1	2.1	2.4	8.3
17. Echallens	1.7	2.2	2	2.4	8.3
18. Aubonne	1.7	2.2	2.2	2.4	8.5
19. Pays-d'Enhaut	2	2.4	2.2	2.8	9.4
VAUD	1.6	2.1	1.9	2.3	7.9

* Ex-æquo : Dans ce cas le rang est déterminé par l'ordre alphabétique.

L'école. — L'ignorance est la plus dangereuse de toute les maladies et la cause de toutes les autres. BOSSUET.

Mauvais écolier, mauvais ouvrier.

De savoir, vient avoir.

L'homme peut à proportion de ce qu'il sait,

Rien ne sert de courir, il faut partir à point.

Il n'est pas de moisson sans culture.

L'ignorance est une nuit sans lune et sans étoiles.

BACON.

LA FONTAINE.

VOLTAIRE.

Pensée chinoise.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subvention scolaire primaire. — A l'assemblée de la Société suisse des catholiques, M. Düring, directeur de l'instruction publique du canton de Lucerne, a parlé de la subvention de l'école primaire par la Confédération. Le landammann Reding et M. Winiger, député au Conseil des Etats, ont parlé contre cette subvention.

JURA BERNOIS. — *Examens de recrues.* Ils auront lieu dans le Jura Bernois pendant le mois d'octobre. Chaque recrue devra présenter son livret de service avec le bulletin de recrutement. Si celui-ci fait défaut, la recrue pourra être punie de un à quatre jours d'arrêts ou de vingt francs d'amende.

Réunion d'instituteurs. — Une réunion du corps enseignant du district de Neuveville, à laquelle assistaient quelques collègues français de Bienne et de Mardresch, a eu lieu à la métairie de Douanne, le 21 septembre. M. Dubied, professeur au progymnase de Neuveville, a présenté un mémoire intéressant sur l'Afrique contemporaine. M. Marchand, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, a fait une conférence très goûtée sur l'enfance dans les œuvres de Lichtenberger. M. Möckli, président de la section neuvevilloise de la société cantonale, s'est fait l'interprète des assistants pour remercier M. Marchand qui doit répéter sa conférence l'hiver prochain à Bienne.

Orphelinat de Delémont. — M. le curé Stouder de Soyhières a légué la presque totalité de sa fortune à l'orphelinat de Delémont. On parle d'une centaine de mille francs.

Retraite de M. Botteron. M. Arthur Botteron, instituteur de la II^{me} classe de Delémont, se retire après vingt-deux ans et demi de services dans cette ville où il était venu s'établir, en 1879, à sa sortie de l'Ecole normale. « La population, dit le journal local, n'oubliera pas les bons services qu'il a rendus à l'éducation de la jeunesse tant que ses forces le lui ont permis, et elle fera les meilleurs vœux pour que, dans sa retraite, il retrouve bientôt le rétablissement de sa santé. »

Libération de l'école complémentaire. — Les jeunes gens qui veulent se faire libérer de l'école complémentaire doivent se faire inscrire jusqu'au 10 octobre chez les inspecteurs scolaires qui leur indiqueront le lieu, le jour et l'heure des examens.

Synode scolaire — C'est un ancien membre du corps enseignant primaire biennois, MM. Juillerat-Monney, négociant, qui remplacera au synode cantonal le regretté Giauque-Botteron. C'est là un excellent choix qui fait autant d'honneur aux électeurs qu'au nouvel élu.

BERNE. — *Caisse des retraites pour les membres du corps enseignant, leurs veuves et leurs orphelins.* Le comité central de la société des instituteurs bernois adresse au Grand Conseil, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, une requête pour tâcher d'activer l'organisation de cette caisse. Des statuts ont été élaborés; on connaît assez exactement la portée financière de la nouvelle institution, mais les ressources manquent. On a parlé de retarder l'application des dispositions légales (art. 50 de la loi scolaire) jusqu'à la distribution des subventions scolaires fédérales, mais celles-ci risquent de se faire encore longtemps attendre. Depuis sa fondation, en 1892, la société des instituteurs a distribué 1800 francs en dons gratuits et fait des prêts pour 30 000 francs au corps enseignant. Si la situation d'un grand nombre de familles n'est pas enviable, que faut-il dire des veuves et des orphelins d'instituteurs qui ne reçoivent absolument rien? Il y a là une grande œuvre humanitaire à accomplir et le corps enseignant est disposé à contribuer pour sa part à la marche de la nouvelle institution.

H. GOBAT.

VAUD. — **Musée scolaire cantonal.** — Il existe aujourd'hui en Suisse cinq expositions scolaires permanentes. Ce sont :

1. *Zurich*, dont le Pestalozzianum a été fondé en 1875.
2. *Berne*, qui possède une exposition depuis 1879.
3. *Fribourg*, où le Musée pédagogique a été ouvert en 1884.
4. *Neuchâtel* ayant une exposition scolaire depuis 1887.
5. *Lausanne*, depuis 1901.

D'autres localités importantes de la Suisse orientale étudient aujourd'hui l'opportunité de posséder, elles aussi, une institution de ce genre.

Le développement de ces expositions est assuré avant tout par les subventions de la Confédération et du canton dans lequel elles se trouvent. Il existe aussi des sociétés qui s'intéressent à leur marche et dont les membres payent chaque année dans ce but une certaine contribution.

C'est le cas à Zurich. Chaque membre de la société paye une somme de fr. 2 par année au minimum. Les membres de la société se réunissent une fois par année pour présenter ou discuter des propositions nouvelles ; ils désignent en même temps leurs délégués au Conseil d'administration du Pestalozzianum.

Une organisation tout à fait analogue se rencontre à Berne. Les membres de la société ont droit à utiliser gratuitement la bibliothèque de l'exposition, chacun restant responsable du dommage qu'il pourrait causer.

Il y avait aussi autrefois à Fribourg une société de ce genre ; la cotisation était de fr. 1,50 par année. Dans le rapport de 1897 nous lisons ce qu'il suit : « L'ancienne société de l'Exposition scolaire n'existant plus, il y aurait lieu, croyons-nous, de la remplacer par une nouvelle association formée des membres du corps enseignant et des commissions d'école qui utilisent nos collections et qui pourraient fort bien nous accorder une modeste cotisation.

A Neuchâtel on ne trouve pas de société constituée pour augmenter les ressources de l'exposition scolaire permanente et lui permettre de rendre de plus grands services.

Dans le canton de Vaud, à l'occasion du Congrès de 1889, un grand nombre de personnes, pour la plupart membres du corps enseignant primaire, ont montré leur ferme intention de voir Lausanne posséder son exposition scolaire. Aujourd'hui, grâce à l'appui et à la bienveillance d'autorités et de magistrats connus de tous ceux qui nous liront, c'est un fait accompli. Il importe cependant que notre Musée scolaire cantonal puisse, le plus tôt possible, soutenir avantageusement la comparaison avec les institutions similaires des autres cantons. Aussi nous permettons-nous de croire qu'il sera possible d'imiter ce qui existe à Zurich ou Berne. Cette question, nous le savons du reste, préoccupe le Comité de la société pédagogique vaudoise. Nous souhaitons qu'il rencontre le meilleur accueil chez tous ceux auxquels il aura l'occasion de s'adresser en vue d'obtenir des indications qui puissent le guider dans l'étude qu'il a bien voulu entreprendre.

L. HENCHOZ.

— **Une question de droit.** — Dans le dernier numéro de l'*Educateur*, M. A. Roulier, à propos des logements d'instituteurs, écrit :

«...Une question pour terminer. Une commune qui a autorisé son instituteur à sous-louer son appartement, a-t-elle le droit de retenir une partie du prix de location. Le fait s'est présenté dernièrement... »

La prétention de cette commune est exorbitante, pour ne pas employer un mot plus fort. Voici, en effet, ce que dit l'art. 285 du Code fédéral des obligations, qui règle la question des sous-locations :

« Art. 285. — Le locataire a droit de sous-louer tout ou partie de la chose louée, pourvu qu'il ne résulte de ce fait aucun changement préjudiciable au bailleur. »

Viendrait-il jamais à l'idée d'un propriétaire, fût-il un Harpagon, de vous réclamer, lorsque vous lui payez son loyer, une part de la location de la chambre que vous sous-louez ? Non, car le prix de location convenu met à votre disposition complète les locaux que vous louez, vous pouvez en faire l'usage que bon vous semblera, les habiter vous-même ou les céder à d'autres, à votre convenance, à la seule condition qu'il n'en résulte aucun préjudice pour votre propriétaire. Remarquez que la loi ne parle pas d'une autorisation à demander.

Mais, me direz-vous, le régent peut-il être assimilé à un locataire ?

— Certainement. Et je le prouve. Vous m'accorderez, n'est-ce pas ? que le logement fait partie des « avantages » accordés au régent en échange des « obligations » de sa charge. Il constitue une partie, payée en nature, de son traitement. Cela est si vrai que l'absence de logement est remplacée par une indemnité pécuniaire.

On peut donc considérer le régent comme un locataire de la commune, à laquelle il paye en leçons le loyer de l'appartement qu'elle met à sa disposition. C'est donc un locataire ; comme tel, il a le droit de disposer ainsi que bon lui semble, sans compte rendre, des locaux constituant son logement.

La loi scolaire prévoit — sauf erreur — l'obligation pour le régent qui veut sous-louer, d'en demander l'autorisation à la municipalité — ce qui est déjà trop, car c'est contraire aux dispositions du Code fédéral des obligations —. La municipalité peut refuser ou accepter cette autorisation, mais non la subordonner à l'abandon d'une partie du prix de la sous-location.

La commune dont a parlé M. A. Roulier a donc commis une illégalité et elle devrait être rappelée au respect de la loi.

A. BONARD.

— **Ecoles normales.** — Ont obtenu le brevet définitif pour l'enseignement primaire, à la suite des épreuves de la semaine dernière : M^{lles} Esther Blanc, Amélie Fontanellaz, Eugénie Rochat, et MM. Paul Chapuis, Ernest Chesaux, Emile Gétaz, Marc Mivelaz et John Perrier.

— Le nombre des inscriptions pour les cours spéciaux (maîtresses des écoles enfantines et maîtresses de travaux à l'aiguille) s'est élevé cette année à 43. A la suite des examens, 33 jeunes filles ont été admises à titre d'élèves régulières, soit 14 aux cours fröbeliens et 19 à ceux de travaux à l'aiguille. La moyenne d'admission a été fixée à 7 pour les premières et à 6 pour les secondes.

— **Lausanne.** — M. Jules Lavanchy, instituteur, a été nommé par la Municipalité, sur présentation de la Commission scolaire, au poste de contrôleur des écoles de la ville en remplacement de M. Gaud, démissionnaire.

Nous recevons à ce sujet les lignes suivantes :

— **Un départ.** — Le 24 septembre dernier, les membres du corps enseignant primaire lausannois étaient réunis dans la salle du Musée industriel. Ils avaient tenu à serrer encore une fois, avant son départ, la main de A. Gaud, contrôleur des écoles de la ville. En effet, M. Gaud, souffrant depuis plusieurs mois, vient de donner sa démission du poste qu'il occupait depuis de longues années. Cette simple cérémonie a été émouvante. Le Chœur mixte exécuta plusieurs beaux

chœurs, puis M. Delacrétaz, instituteur, au nom du corps enseignant, offrit à M. Gaud une coupe et deux services en argent, en lui disant les vifs regrets que son départ cause aux instituteurs et institutrices de Lausanne. Il lui souhaite un prompt rétablissement de sa santé et de longues et heureuses années au milieu de cette contrée aimée de Chesières qu'il va habiter. Les membres du corps enseignant garderont un vif et reconnaissant souvenir à celui qui fut avant tout leur ami dévoué.

E. SAVARY.

— **Rougemont.** — On a enterré le 20 septembre, à Rougement, *Pierre-David Saugy*, ancien instituteur, qui dirigea pendant trente-quatre ans l'école de Flendruz, et qui fut ensuite tour à tour secrétaire municipal, membre du Conseil de paroisse, membre de la Commission scolaire et municipal. Voilà, n'est-ce pas, une utile carrière? S.

— **Cours de gymnastique.** — Le quatorzième cours de gymnastique donné à Lausanne du 22 septembre au 12 octobre comprend 43 participants : 23 Vaudois, 6 Neuchâtelois, 3 Bernois du Jura et 2 Tessinois. Nous donnerons, dans un prochain numéro, quelques détails sur ce cours. S.

VARIÉTÉ

Un programme original!...

J'ai visité dernièrement la classe de mon collègue Avancoureur, et j'ai parcouru avec intérêt le singulier programme qu'il se propose d'accomplir avec ses élèves durant l'année 1901-1902. Je ne puis résister à l'envie de vous en communiquer quelques extraits à titre de curiosité.

HISTOIRE NATIONALE: Troisième émigration des Helvétiens vers les grandes villes. — Les « francs » et les régents. — Les légendes de l'augmentation du traitement — La guerre de trente ans et la retraite. — Guerre civile de St-Laurent en 1894. — Désarmement des instituteurs vaudois en 1899. — Insurrection des maîtres d'école lors de l'affaire des fusils « piqués » — Invasion du pays de Vaud par les Allemands et les Italiens au XIX^e siècle.

SCIENCES NATURELLES: Influence de la chaleur sur les élèves. — Dilatation des programmes — Des receveurs d'Etat et des pompes aspirantes. — Des fontaines intermittentes et des rétributions communales pour cours complémentaires.

LEÇONS DE CHOSES: La dent de lion, la dent Favre, la dent de sagesse, l'Adam d'Eve. La circulaire. Le catalogue. — Les vacances.

ARITHMÉTIQUE ET GÉOMÉTRIE: Etude de la formation de deux douzaines de régents. — Connaissance du maître (mètre) et de ses caprices. — Calculer $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, et de ce qui reste à un régent marié au bout de l'année. — Surface latérale du cylindre... d'un maître d'école...

DESSIN: Etude de la forme des feuilles : feuille de laurier, feuille d'Avis, etc. Tracé des arcs-en-ciel à main levée, application à des objets usuels. — Premières notions des ombres dans la vie. — Evaluation des longueurs contenues dans les discours de M. le président de la Commission scolaire ; évaluation de longueurs plus petites présentées par le maître lui-même.

ECONOMIE DOMESTIQUE: Manière de passer au bleu. — Savons qui ont le plus d'effet sur les mauvais élèves.

TRAVAUX A L'AIGUILLE: Exercices sur l'étamine et le pistil. — Canevas... de composition — Un tablier pour pont suspendu. — Etude sur la diminution du nombre des régents. — Une paire de bas-bleus et une paire de Bas-Bretons. — Arrière-point, point de côté, Poincarré, point final! A. ROULIER.

Ouvrages reçus : Société vaudoise des maîtres secondaires. *Notice historique et résumé de l'activité de la Société depuis sa fondation jusqu'en 1901*, par Ernest Grau, professeur à Avenches.

26. Jahresbericht des *Pestalozzianums* in Zurich.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSES

Degré supérieur.

Les limonades¹.

I. INTRODUCTION : *Les citrons.*

Tous les enfants de notre pays connaissent et aiment les oranges, ces délicieuses pommes à l'écorce dorée qui ornent maints de nos sapins de Noël, et que le *Bon-Enfant* dépose dans les chaussures des bambins endormis.

Moins connus dans certains villages, les citrons ressemblent beaucoup aux oranges. Plus petits, de forme ovale, d'un jaune clair très vif, ils ont la même écorce chagrinée remplie d'une huile très aromatique, le même tissu blanc cotonneux, la même division en tranches entourées chacune d'une enveloppe membraneuse, la même pulpe tendre et succulente, appétissante à l'œil. Mais essayez de manger ou de sucer une de ces tranches... Je vous vois faire la grimace. C'est que le citron est très acide, et qu'il ne mêle à cette acidité rien de la douceur de sa cousine l'orange.

Alors, considérerons-nous les citrons comme des fruits inutiles ? Non pas, car leur écorce odoriférante donne l'essence de citron employée surtout dans la parfumerie, tandis que la pulpe, justement à cause de son acidité, sert à préparer des boissons très rafraîchissantes, les *limonades*. Ce mot vient de *limon*, nom d'une variété de gros citrons que l'on récolte dans la région méditerranéenne.

II. EXPOSÉ : *Les limonades.*

1. *Limonade crue, citronnade.* — On prépare les limonades de différentes façons. On peut, par exemple, faire macérer pendant trois ou quatre heures quelques rondelles de citron dans une certaine quantité d'eau, légèrement sucrée. Cette boisson désaltérante, appelée limonade crue ou limonade simple, est très agréable au goût et très favorable à la digestion. On peut employer deux citrons pour un litre de limonade, et y ajouter 50 à 100 grammes de sucre, suivant son goût particulier.

Mais pour qui a oublié qu'il aurait soif, ce procédé paraîtra un peu lent. Celui-là pourra couper un citron en deux, en exprimer le jus dans un demi-litre d'eau, et sucrer. Il obtiendra de cette façon ce qu'on appelle une citronnade.

2. *Limonade cuite.* — Pour préparer la limonade cuite, on fait bouillir pendant quelques minutes les citrons privés de leur écorce, puis on verse la décoction dans un vase, où l'on ajoute le sucre et les écorces. On peut aussi aromatiser à l'aide d'un morceau de sucre que l'on a frotté sur la pelure du fruit avant de le décortiquer. Dans les endroits où l'on n'a pas une bonne eau potable, la boisson ainsi préparée est cependant absolument saine, l'eau ayant été purifiée par la cuisson.

3. *Limonade gazeuse : a) dans les ménages.* — On appelle limonade gazeuse une limonade rendue mousseuse par l'acide carbonique. Pour la préparer dans les ménages, on emploie en général en proportions égales du bicarbonate de soude et de l'acide tartrique (6 grammes de chacun par litre); on introduit ces substances dans une bouteille en verre bien résistant, à peu près pleine de limonade cuite, on bouche soigneusement et on assujettit le bouchon.

Or, l'acide tartrique agit sur le bicarbonate tout comme le vinaigre agit sur la carie; il donne l'acide carbonique qui rend mousseuse la limonade. Malheureusement, un autre corps s'est formé en même temps, le tartrate de soude, qui est

¹ Il est bien entendu que la leçon, présentée ici sous la forme expositive, sera pour les élèves toute intuitive, expérimentale. L'introduction, soit l'étude des citrons, pourra d'ailleurs faire l'objet d'une leçon spéciale intéressante, plus étendue.

légèrement purgatif. Il ne présente aucun inconvénient si l'on ne fait pas un usage fréquent de la limonade, mais peut exercer une action nuisible sur les personnes qui ont l'estomac faible et qui en boiraient trop souvent.

b) *Dans le commerce.* — Pour préparer en grand la limonade telle qu'on la trouve dans le commerce, on décompose le carbonate de chaux (calcaire, marbre, craie) par l'acide sulfurique; on recueille l'acide carbonique formé et on l'introduit sous pression dans la limonade, qui est mise en bouteilles immédiatement fermées, et ne contient ainsi pas de sel purgatif.

III. COMPARAISON, GÉNÉRALISATION:

Les boissons acidules et gazeuses.

On peut préparer, avec les petits fruits de nos bois et de nos jardins, des boissons acidules très agréables, aux goûts variés. Le jus de fraise, de framboise, de groseille, d'épine vinette se prépare à peu près de la même façon que la limonade cuite. Le jus de framboise est le plus recherché.

De nos jours, grâce à l'acide carbonique, les limonadiers rendent mousseuses toutes ces boissons, auxquelles ils donnent aussi le nom de limonades. C'est ainsi que l'on peut avoir de la limonade à la fraise ou à la framboise comme on a de la limonade à l'orange ou au citron.

On peut aussi charger d'acide carbonique... de l'eau, tout simplement. On obtient ainsi l'eau gazeuse, souvent désignée sous le nom d'une eau acidule naturelle, l'eau de Seltz. Elle se prépare en grand de la même façon que la limonade. Elle est très salubre, et souvent les malades la supportent mieux que n'importe quelle autre boisson.

Les boissons acidules et gazeuses sont avant tout désaltérantes. En outre, elles sont agréables au goût, et favorables à la digestion.

Maitres abstinents.

LES TACHES D'OBSERVATION (*Fin*).

Observations sur les animaux.

1. Remarquez l'arrivée des messagers du printemps (hirondelles, coucous, bergeronnettes, rouges-queues).
2. Observez la construction des nids d'oiseaux, le travail des abeilles et des fourmis, l'industrie des araignées; recueillez quelques espèces de papillons, d'insectes et de larves.
3. Notez le nombre des œufs que pondent les poules pendant un mois. Assistez à l'éclosion d'une couvée de poussins.
4. Examinez dans une prairie les galeries des taupes et remarquez comment on tend les pièges pour les détruire.
5. Ecoutez dans les bois les cris des oiseaux, (pics, merles, pies, hiboux, etc).
6. Regardez les tanières des renards ou des blaireaux, comptez les issues principales et jugez de la direction des galeries.
7. Epiez les lézards le long d'un mur ou d'une paroi de rocher.
8. Faites aussi quelques remarques sur les grenouilles d'une mare ou d'un étang; suivez le développement de ces animaux jusqu'à l'état parfait.
9. Considérez les hannetons, leur structure, leurs moyens d'existence, leurs métamorphoses.
10. Soulevez l'écorce de quelque arbre mort, voyez de près les larves ou les œufs qui y sont déposés; examinez les sillons creusés dans le bois.
11. Quelques observations sur les colimaçons: les œufs, moyens de locomotion, nourriture, sensibilité, organes du tact et de la vue.
12. Assistez à la dissection d'un animal, (oiseau ou quadrupède).

U. BRIOD.

COMPOSITION

Études descriptives pour le degré supérieur (Suite).

IV. MODÈLE A IMITER : *La vieille maison*, par Gustave Droz (Dupraz et Bonjour).

PROCÉDÉ : *Se promener dans les lieux à décrire et noter en passant ses impressions.*

Comme le précédent, ce procédé facilite à l'élève sa tâche en lui offrant un plan naturel. L'exercice d'élocution qui sert de préparation au travail écrit indiquera ce qu'il doit être. Cette forme descriptive convient à l'étude des lieux complexes qu'on ne peut embrasser d'un coup d'œil.

Remarquons qu'un procédé analogue consiste à envisager, dans un même lieu, les variations d'aspect suivant le temps, les différents moments de la journée ou de l'année, par exemple. Nous ne lui donnerons pas, toutefois, une place à part dans cette petite classification des procédés descriptifs ; la variation d'aspect suivant le temps est souvent un complément nécessaire, dans une description, de cette même variation suivant les lieux.

SUJETS A TRAITER :

1. *Une usine*. Il y aurait lieu d'appliquer le premier des procédés ci-dessus : variation suivant les lieux. L'ordre de description est tout indiqué : partir de l'arrivée des matières premières brutes, les suivre dans les transformations qui aboutissent à la matière ouvragée définitive ; farine, lait condensé, tuiles, montres, laines, machines (excusez le mélange !), produits de l'usine décrite.

2. *Le marché ou la foire*. Ici nous aurions à tenir compte des variations d'aspect suivant le temps et suivant les lieux. Supposons une foire.

ÉLÉMENTS : Arrivée et installation des marchands forains la veille du marché ; pittoresque des voitures ambulantes. — Activité *matinale*, cris divers. Promenade à travers les rues encombrées ; étalages, boniments des marchands, les acheteurs, les badauds ; la foire du bétail, les transactions. Fin de la foire ; enlèvement des étalages. — Le bon agriculteur rentre chez lui sans s'attarder ; il est allé à la foire, c'est qu'il y avait affaire. Il connaît les proverbes : Ne va pas pour rien aux foires, il s'y trouve déjà assez de paresseux ; et : N'achetez point ce dont vous n'avez point besoin, sous prétexte de bon marché : c'est encore trop cher pour vous.

3. *Le dimanche au village*. Le samedi soir déjà, les rues, soigneusement balayées, donnent au village un air de fête. — Le travail indispensable est fait de meilleure heure encore que d'habitude. Les cloches du temple ; le culte public. Le repos de l'après-midi ; calme des rues. Animation vers le soir ; le paysan va voir ses champs. — Action heureuse du dimanche bien employé.

AUTRES SUJETS : 4. Un jardin. — 5. Une promenade en rue. — 6. Une fête publique.

V. MODÈLE A IMITER : *Aspect du site et de la ville de Marseille*.

En parvenant aux dernières hauteurs qui renferment Marseille, on est saisi subitement d'un spectacle magnifique, dont tous les voyageurs ont retenu le souvenir. Deux grandes chaînes de rochers s'entr'ouvrent, embrassent un vaste espace, et, se prolongeant dans la mer, viennent expirer très avant dans les flots. Marseille est enfermée dans cette enceinte. Lorsqu'arrivant du Nord, on parvient sur la première chaîne, on aperçoit tout à coup ce bassin immense. Son étendue et son éblouissante clarté vous saisissent d'abord. Bientôt après, on est frappé de la forme du sol et de sa singulière végétation. Il faut renoncer ici aux croupes arrondies, à la parure si riche et si verdoyante des bords de la Saône et de la Garonne. Une masse immense de calcaire gris et azuré forme la première enceinte. Des bancs moins élevés s'en détachent et, se ramifiant dans la plaine, composent un sol inégal et extrêmement varié. Sur chaque hauteur s'élèvent des bouquets de pins d'Italie, qui forment d'élégants parasols d'un vert sombre et presque noir.

Des oliviers au feuillage vert pâle, à la taille moyenne, descendent le long des coteaux, et contrastent, par leur pâleur et leur petite masse arrondie, avec la stature élancée et le superbe dôme des pins. A leur pied croit une végétation basse, épaisse et grisâtre : c'est la sauge piquante et le thym odorant qui, foulés sous les pieds, répandent un parfum si doux et si fort.

Au centre du bassin, Marseille, presque masquée par un coteau long et fuyant, se montre de profil ; et sa silhouette tantôt cachée dans la vapeur, tantôt apparaissant entre les ondulations du sol, vient se terminer dans l'azur des mers par la belle tour de Saint-Jean.

Au couchant enfin s'étend la Méditerranée, qui pousse dans les terres des lames argentées ; la Méditerranée, avec les îles de Pomègue et de Ratonneau, avec le château d'If, avec ses flots, tantôt calmes et agités, éclatants ou sombres, et son horizon immense, où l'œil revient et erre sans cesse, en suivant des arcs de cercle éternels.

THIERS.

ANALYSE : Au voyageur parvenu sur les dernières hauteurs qui renferment Marseille, s'offre tout à coup le spectacle de la ville et de ses environs. Tout naturellement, il s'arrête, ordonne ses impressions et nous en fait part : les deux chaînes de rochers et de collines arides, avec la végétation méridionale qui les revêt ; la ville au centre ; la Méditerranée au couchant, tels sont les éléments essentiels du tableau.

Ainsi simplifié, il est grandiose encore ; tant il est vrai que la simplicité est dans l'art d'écrire comme dans les autres arts, l'un des traits distinctifs du beau.

PROCÉDÉ : *Vue à vol d'oiseau.*

Ce procédé est plus abstrait que les précédents ; il est donc plus difficile à employer, pour les enfants surtout. Mais il est très fructueux ; il marque l'une des dernières étapes dans l'art de la description : partie de sujets isolés, très concrets, et dans lesquels chaque détail a son importance, elle aboutit à des vues d'ensemble dans lesquelles il est nécessaire de ne retenir, outre les grandes lignes, que les détails typiques, propres à donner à la composition son cachet de vérité. Cette évolution, l'enfant est appelé à la reproduire dans chaque ordre d'étude ; quelque rudimentaires que soient les résultats que l'on est en droit d'attendre de l'enseignement de la composition à l'école primaire, celui-ci n'échappe pas à la grande loi qui veut que l'on parte, dans le choix des sujets, du simple, du particulier, du concret, pour aboutir au composé, au général, à l'abstrait.

SUJETS A TRAITER :

Le bassin du Léman (vu au sortir du tunnel de la Cornallaz, par exemple).

Description d'une contrée, d'un canton, d'un pays, d'une chaîne de montagnes, d'une ville, d'un village.

VI. MODÈLE A IMITER : *La vie dans la Gruyère*, par Victor Tissot (Dupraz et Bonjour).

Il s'agit ici du procédé V appliqué à des faits. Sans développements d'ailleurs inutiles, nous citerons comme sujets à traiter par imitation :

La vie dans le Gros-de-Vaud, à Lavaux, aux Ormonts, dans les vallées du Jura, etc.

La vie du paysan, de l'ouvrier, de l'employé, du matelot, du berger des Alpes, etc.

REMARQUES : Dans beaucoup de descriptions, plusieurs des procédés ci-dessus peuvent être successivement appliqués.

Il est toujours préférable que le texte modèle soit choisi dans le livre de lecture ; à ce défaut, il peut aussi être dicté.

Ernest BRID.

DICTÉE

Degré supérieur.

Les rongeurs.

I. Les rongeurs sont en général herbivores ou frugivores ; quelques-uns, cependant, comme les rats, sont omnivores et se nourrissent parfaitement de chair. Ce sont ordinairement des animaux de petite taille et plutôt organisés pour le

saut que pour la marche ; leur train postérieur est plus élevé que celui de devant. Leur cerveau est peu développé. Ils sont timides, actifs, assez intelligents, et doués d'instincts très remarquables.

II. Presque tous sont nocturnes, se creusent des terriers, et mènent une existence aux trois quarts souterraine ; plusieurs sont aquatiques ; il en est enfin qui vivent sur les arbres. Les rongeurs occupent la plus vaste surface géographique ; on en trouve dans toutes les contrées du globe. Beaucoup sont utiles, à cause du profit que nous tirons soit de leur peau comme fourrure, soit de leur chair comme aliment ; mais les nécessités de leur régime en font presque toujours des animaux très nuisibles à l'agriculture, surtout à cause de l'instinct qui les porte à amasser.

G. ADDOR.

(D'après C. de MONTMAHOU).

COMPTABILITÉ

1^{er} DEGRÉ. 1^{re} DIVISION.

Le bateau à vapeur « Le Jura » a été construit par une société anonyme qui a émis 250 actions de fr. 200 chacune. En outre, la Société a emprunté fr. 20 000 répartis sur 40 obligations¹ de fr. 500 chacune portant intérêt annuel au $4\frac{1}{2}\%$.

Le bateau a transporté pendant l'année :

- 1^o 3000 voyageurs de 1^{re} classe à fr. 2.
- 2^o 9240 » » 2^{me} » à fr. 1 20.
- 3^o 5460 qm. de marchandises à fr. 1 le qm.
- 4^o 7980 » » » à fr. 0 60.
- 5^o 19320 » » » à fr. 0 50.

Il a fallu payer les traitements suivants :

- a) du capitaine fr. 3000.
- b) du caissier fr. 2500.
- c) du mécanicien fr. 2800.
- d) de deux chauffeurs, chacun fr. 2250.
- e) du pilote fr. 2000.
- f) de 3 matelots, ensemble fr. 4000.

La cantine du bateau a été louée fr. 1100.

On a brûlé 280 tonnes de houille à fr. 32 la tonne, plus fr. 0,50 de transport par 100 kg.

Le service des embarcadères a nécessité une dépense de fr. 1200.

Le graissage a coûté fr. 850.

On a fait des réparations au bateau pour fr. 1300

Les menus frais se sont élevés à fr. 132.

Il a été vendu pour fr. 60 de vieille ferraille provenant des réparations.

Le bateau a fait 12 courses supplémentaires — dites de plaisir — qui ont rapporté fr. 200 chacune.

Après avoir payé les intérêts des obligations, l'excédent des recettes a été réparti comme suit :

- 1^o fr. 2764 au fonds de réserve ;
- 2^o fr. 1000 de récompense au personnel du bateau ;
- 3^o le reste aux actionnaires.

On demande d'établir le compte annuel du bateau et de le balancer, puis d'indiquer à combien pour cent s'élève le dividende.

¹ Expliquez la différence entre action et obligation. — Une action est un titre dont l'intérêt varie suivant les bénéfices. — Dans une obligation, au contraire, l'intérêt est garanti.

Compte du bateau « Le Jura ».

	DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.	C.	Fr.	C.
Le bateau a transporté :				
1° 3000 voyageurs de I ^{re} classe à f. 2			6.000	—
2° 9240 » II ^{me} » à f. 1.20			11.088	—
3° 5460 q. de marchandises à f. 1.—			5.460	—
4° 7980 » à f. —.60			4.788	—
5° 19320 » à f. —.50			9.660	—
Traitement du capitaine	3.000	—		
» du caissier	2.500	—		
» du mécanicien	2.800	—		
» des chauffeurs	4.500	—		
» du pilote	2.000	—		
» des matelots	4.000	—		
Produit de la location de la cantine			1.100	—
Achat de 280 t. houille à f. 32.—	8.960	—		
Transport de la dite	1.400	—		
Dépense pour service des embarcadères	1.200	—		
» graissage	850	—		
Réparations et menus frais	1.432	—		
Vente de vieille ferraille			60	—
Produit de 12 courses de plaisir			2.400	—
Intérêt des obligations	900	—		
Pour balance, bénéfice net	7.014	—		
<i>Sommes égales.</i>	40.556	—	40.556	—
Bénéfice net.			7.014	—
Versement à la réserve	2.764	—		
» aux employés	1.000	—		
Dividende à répartir aux actions.			3.250	—
Soit : $\frac{3250}{500} = 6\frac{1}{2}\%$.				

L. LECOULTRE.

GÉOMÉTRIE

Volumes et poids.

- On creuse un bassin de 1 dm. d'épaisseur dans un bloc de marbre de 4,3 mètres de long sur 0,8 m. de large et 0,6 m. de haut. Quelle est en hectolitres sa contenance ?
Rép. : 12,3 hl.
- Quelle est en tonnes le poids de ce bassin, la densité du marbre est de 2,8 ?
Rép. : 2,3352 t.
- Que pèse-t-il rempli d'eau jusqu'à 3 cm. du bord ?
Rép. : 3491,4 kg.
- Quel est le poids supporté par 1 cm² du terrain qui porte le bassin et l'eau ?
Rép. : 0,10149 kg. = 0,102 kg.
- Une pompe donnant 65,5 l. par minute remplit une cuve cylindrique de 1,4444 m. de circonférence ($\pi = 3,14$) et de 1,6 m. de hauteur. Quel est par minute le débit de la fontaine, si, après avoir rempli la cuve, il reste encore dans le bassin 1140 l. ?
Rép. : 44 l. par minute.

EUG. MONOD.

Problèmes pour les maîtres.

(Questions adressées en juin 1899 aux jeunes gens qui se proposaient d'entrer comme employés à la Banque de France.)

- Démontrer que la somme des n premiers nombres entiers consécutifs est égale à $\frac{n(n+1)}{2}$; se servir de cette formule pour résoudre le problème sui-

vant : Un ouvrier verse à la caisse d'épargne 8 fr. par semaine au commencement de chacune des 52 semaines de l'année. Les sommes déposées portent intérêt à partir de la semaine suivante. Le dépôt, au taux de $3\frac{1}{2}\%$. Etablir le compte du déposant, en capital et intérêts, à la fin de l'année.

2. Trouver un nombre dont la somme des deux chiffres est égale à 12 et tel que, si l'on intervertit l'ordre de ses chiffres, le nombre diminue de 18.

(Communication de M. L. Pelet, directeur.)

GYMNASTIQUE (Suite).

LEÇON II, plus forte que la précédente.

1. EXERCICES D'ORDRE ET PRÉLIMINAIRES : En rang. Alignement en rang, de front et de flanc.

Conversions individuelles. Numérotation. Formation de 2, 3 ou 4 rangs (suivant le nombre des enfants). Exercices de marche, 1 à 3 pas en avant ou en arrière, précédés d'une conversion individuelle.

Élévation sur la pointe des pieds et rotation de tête à g. et à d. altern. (M. h., fig. 1).

Flexion des bras et extension dans la direction inverse, bras gauche en haut, droit de côté et vice-versa (St. ouv., fig. 2).

Demi-flexion du corps en arrière (St. éc. Bras haut, fig. 3).

Flexion latérale à g. et à dr. altern. (St. éc. M. nuque, fig. 4).

Position du corps incliné avec pas en avant, jambe fléchie g. et dr. altern. (St. ouv. M. h., fig. 5).

Lancement des bras de côté (St. ouv. Mains devant la poitrine, fig. 6)¹.

2. EXTENSION DU DOS : Prise tendue à l'espalier, élévation des genoux g. et dr. altern. (St. ouv., fig. 7), suivie de grande flexion en avant comme dans la leçon précédente.

3. SUSPENSION : Il sera préférable de diviser la classe en deux sections au moins :

a) Suspension transversale à la bomme, prise mixte, marche en arrière (fig. 8).

b) Grimper à la corde oblique (fig. 9).

4. EQUILIBRE : Marche sur la bomme retournée ou sur la barre (fig. 10).

Marche lente sur la pointe des pieds. Marche en différents pas. Course. Marche ordinaire.

5. EXERCICE DES MUSCLES DU DOS : Appui couché facial, corps sur le banc, bras haut (fig. 11).

6. EXERCICE DES MUSCLES ABDOMINAUX : Flexion de dos en arrière, flex. et ext. des bras en haut (Un pied à l'appui sur l'espalier, fig. 12).

7. EXERCICE DES MUSCLES LATÉRAUX : Flexion latérale à g. et à dr. altern. (M. nuque et un pied à l'appui à l'espalier, fig. 13).

3 bis. SUSPENSION. Mêmes exercices qu'au groupe 3, mais les sections changent de travail.

Marche avec conversions individuelles. Marche en rang de flanc et de front.

7 bis ET 3 COMBINÉS : Suspension dorsale à l'espalier ou à la bomme avec flexion et extension des jambes en avant (fig. 14).

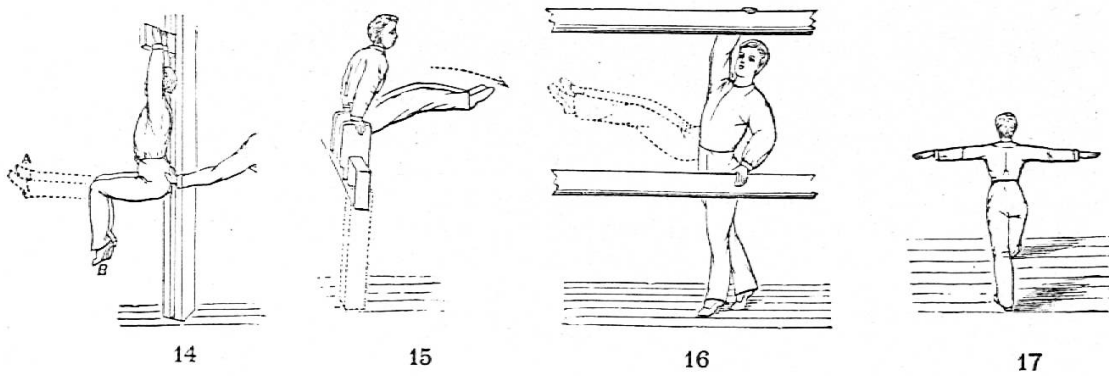
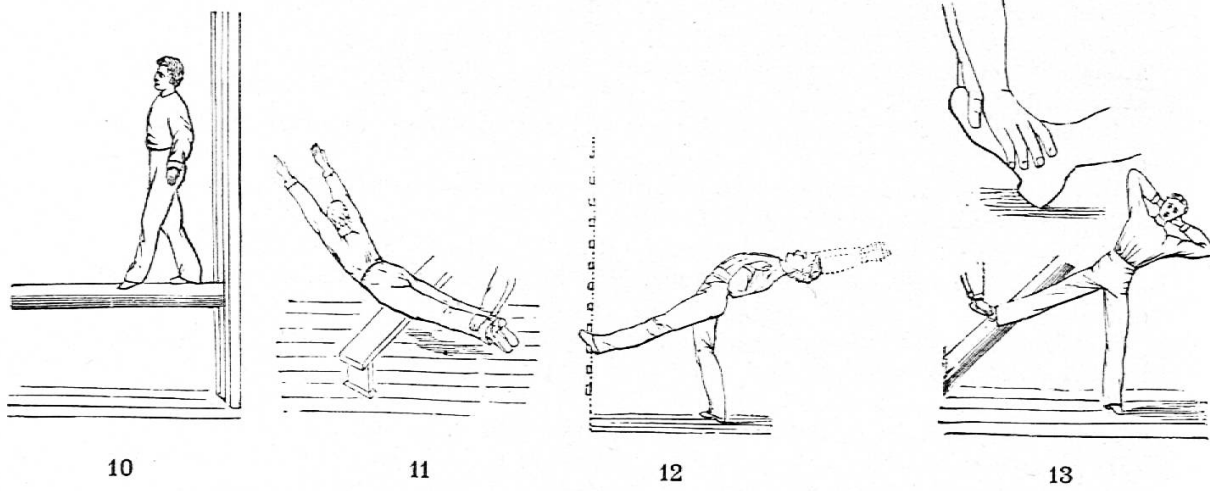
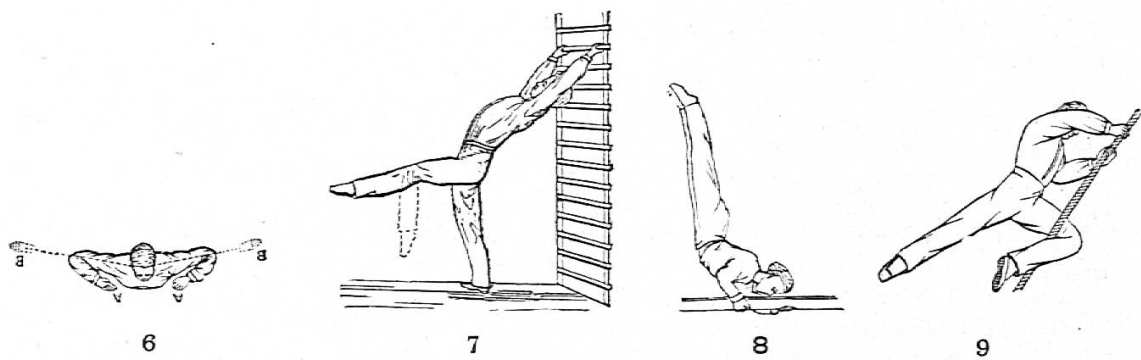
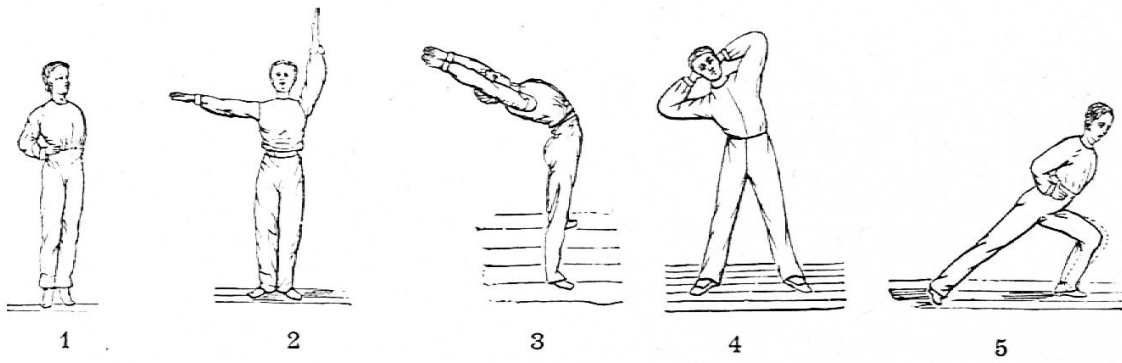
8. SAUTS : Saut en avant avec appui latéral. Engin : selle sur la bomme (fig. 15).

Saut entre deux bomes à g. et à dr. altern., suspension à la bomme supérieure et appui à la bomme inférieure (fig. 16).

9. RESPIRATION : Élévation des bras de côté avec pas en avant g. et dr. altern. (fig. 17).

J. B.

¹ La fig. 6 représente le gymnaste vu de haut ; les coudes sont portés très en arrière.



A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

PLACES AU CONCOURS

Ste-Croix. — Le poste de maître d'allemand, de latin et de grec au Collège de Ste-Croix est au concours.

Obligations légales.

Traitement: 2500 fr.

S'inscrire au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service des cultes, avant le 15 octobre 1901, à 6 heures du soir.

Service de l'Instruction publique

NOMINATIONS

RÉGENTS. — MM. Barraud, Constant, à Gressy; Perroud, Edmond, à Oppens.

RÉGENTES. — Mlles Sthioul, Louise, à Gossens; Bally, Blanche, à Echichens; Wenger, Marie, à Morges; Addor, Marie, à Féchy; Walter, Alice, à Yverdon; Mme Perret, Marie, à Molondin; Mlles Meylan, Marie, au Brassus; Amiguet, Emma, aux Thiolaires; Gauthey, Elisa, maîtresse d'école enfantine, à Lausanne.

VAUD

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'Ecole normale, 3^e et 4^e étages)

est ouvert gratuitement au public **à partir du 1^{er} septembre prochain**, les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'Ecole normale.

ECOLE CANTONALE D'AGRICULTURE

LAUSANNE

L'enseignement comporte deux semestres; il est approprié **aux jeunes gens de la campagne. Il est gratuit pour les élèves réguliers suisses et étrangers. Finance d'inscription** restituée à la clôture du cours aux élèves assidus, fr. 5.

Assurance obligatoire contre les accidents, fr. 2,50.

Ouverture du cours **4 novembre** 1901, à 2 heures du soir. Clôture le **16 mars** 1902.

Age d'admission, 16 ans.

Dernier délai d'inscription: **27 octobre.**

Produire acte de naissance, certificat de vaccination, carnet scolaire ou certificat d'études.

Auditeurs admis moyennant paiement de la finance d'inscription et de fr. 5 par heure de cours hebdomadaire.

Le programme du cours sera expédié gratis sur demande adressée au directeur.

APPRENTISSAGE

Publications mises à la disposition des apprentis et apprenties.

Le département soussigné, voulant faciliter aux apprentis et apprenties l'étude de leur profession, met les ouvrages suivants à leur disposition.

Le prix sera remboursé, jusqu'à concurrence de 5 francs, à l'apprenti, à condition qu'il se présente aux examens de fin d'apprentissage ; cette faveur n'est toutefois accordée que pour des volumes intéressant directement la profession de l'apprenti et demandés au département au moins six mois avant l'examen.

TITRES DES OUVRAGES

BARRÉ	Peinture, vitrerie, etc.	2 —
BERTHOUD	La charcuterie pratique	4 —
BLANCHON	La pratique en reliure	2 —
BOUTROUX (L.)	Le pain	5 —
CAUVET (D.)	Essai des farines	2 —
DEJONC	La mécanique pratique	5 —
DEMANET	Maçonnerie	4 —
DESORMES	Notions de typographie ¹	8 —
DESORMES ET BASILE	Dictionnaire des arts graphiques (2 vol.) ²	6 75
HALPHEN (G.)	Couleurs et vernis	5 —
HAMONNET (P.-M.)	Les notions d'impression	3 —
KALLENBERG (Otto)	Modellbuch für den Blecharbeiter	1 60
KOHLX	Guide pratique du monteur de boîtes et du fabricant d'horlogerie	4 50
LAPORTE (Paul)	Méthode de coupe pratique des vêtements d'hommes ³	15 —
LENOIR	Traité théorique et pratique du tapissier ⁴	50 —
LUNGWITZ	Manuel du maréchal-ferrant	3 —
PENNETIER (Dr Georges)	Leçons sur les matières premières organiques	18 —
POUTIERS (A.)	Le menuisier (pour apprentis de 1 ^{re} année)	— 75
»	Le menuisier (pour apprentis de 2 ^{me} et 3 ^{me} année)	4 —
SORIGNET (G.)	Manuel du coiffeur pour hommes	6 50
THÉVENAZ (Ch.)	Petit traité explicatif sur les bois	— 40
MALLEHONT (A.)	Manuel de la coiffure pour dames	3 —
VEVEY (de)	Manuel de la fabrication du beurre	— 60
—	Le bon jardinier, almanach horticole ⁵	7 —
GIROUD (Mathilde)	Méthode de coupe, apprêt et assemblage des vêtements de dames et de filettes. Relié	3 80
»	Méthode de coupe pour lingères (autographié)	2 —

Vu les prix élevés seront remis aux prix ci-après : ¹) fr. 6 ; ²) fr. 5,40 ; ³) fr. 9 ; ⁴) fr. 35 ; ⁵) fr. 5,75.

Le département recevra avec reconnaissance les renseignements sur d'autres ouvrages professionnels qui pourraient être utiles aux apprentis et remis aux mêmes conditions que ceux mentionnés ci-dessus.

Département de l'agriculture et du commerce.

COURS PRÉPARATOIRE AUX EXAMENS DE RECRUES

L'indemnité allouée à MM. les régents qui ont donné ces cours est payable aux recettes de district.

LA PAPETERIE DE BIBERIST

(CANTON DE SOLEURE)

recommande ses

Papiers à dessin pour écoles

très appréciés et lesquels sont en magasin dans différents formats et qualités.

Echantillons à disposition.

Ne sont pas livrés directement, mais seulement par les papeteries.

CHIFFON

qui désire employer une excellente

COMME à effacer

DOIT ACHETER LE

Birbiggini

GOMME FÉDÉRALE

patenté

OF 6679

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.



Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOI

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à **VEVEY**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVII^{me} ANNÉE — No 41.

LAUSANNE — 12 octobre 1901.



L'ÉDUCATEUR

(·ÉDUCATEUR·ET·ÉCOLE·RÉUNIS·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gâté, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur

NEUCHÂTEL : **G. Hincenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Bâleux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :

Suisse,
5 fr.

Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

Librairie PAYOT & Ce
Lausanne

R. LUGEN 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces: 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatard , Lucien, prof.,	Genève.	MM. Michaud , Alp., inst.,	Bagnes.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Blanchut , F., inst.,	Collonges
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	Vaud.	
Pesson , Ch., inst.	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines
Jura Bernois.		Dériaz , J.,	Dizy.
MM. Fromaigeat , L., inst.,	Saignelégier.	Cornamusaz , F.,	Trey.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Rochat , P.,	Yverdon.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Jayet , L.,	Lausanne
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Visinand , L.,	Lausanne
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Lausanne.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Magnin , J.,	Préverenges
Grandjean , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel	M. Fritsch , Fr., président	
Fribourg.		du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne
Decoppet , C., Conseiller d'Etat, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les *tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}, LAUSANNE

CAUSERIES FRANÇAISES

Revue de langue et de littérature française contemporaines

publiée sous la direction de

M. Aug. André, professeur,

Lecteur à l'Université de Lausanne.

Première année. Un vol. in-16 de 344-VIII pages. 3 fr. 50

Deuxième année. Un vol. in-16 de 346-VI pages. 3 fr. 50

Les Causeries françaises

analysent les nouveautés littéraires (romans — poésie — théâtre), donnent des extraits des ouvrages les plus intéressants, indiquent les usages actuels de la langue française, répondent aux questions que posent les abonnés sur la littérature et la langue française contemporaines.

Il n'est pas de publication similaire qui puisse rendre autant de services à ceux qui étudient ou enseignent la langue et la littérature française. Pour ceux qui aiment à lire à leurs élèves des morceaux de choix et intéressants, les *Causeries françaises* fourniront des pages savoureuses des meilleurs auteurs français contemporains.

Elles constituent ainsi comme la suite et le complément naturel de la *Chrestomathie française du XIX^{me} siècle*, qu'elles permettent de tenir constamment à jour.

On peut se procurer des numéros et s'abonner (Suisse, 3 fr. 50; Etranger, 4 fr. 50) chez MM. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne, et par l'entremise des libraires de la Suisse et de l'étranger.

Jeune instituteur diplômé de la Suisse allemande, parlant passablement le français, cherche une place de maître d'allemand ou de surveillant dans un pensionnat de la Suisse romande. S'adresser sous chiffre 3223. Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

Le Musée scolaire cantonal

(Bâtiment de l'École normale, 3^e et 4^e étages)


est ouvert gratuitement au public **à partir du 1^{er} septembre prochain**, les mercredi et samedi après-midi, de 2 à 5 heures.

Toute personne qui désirera le visiter en dehors de ces heures-là pourra le faire en s'adressant au concierge de l'École normale.

LIVRES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE

par **Henri Elzingre** professeur à Neuchâtel

Vient de paraître la **4^{me} édition** de la *Troisième année de géographie*. Manuel-atlas illustré à l'usage des classes primaires, supérieures et des écoles secondaires. *La Suisse*. Contenant 17 cartes tirées en couleurs et 72 gravures. 4^o, 69 pages. Recommandé aux écoles du Jura par la Direction de l'Instruction du canton de Berne. Prix 2 fr. 50


 Cette édition a été mise au point d'après les sources officielles les plus récentes et a subi quelques heureuses améliorations, principalement pour la cartographie.

Cours de géographie. **La deuxième année de géographie. Le canton de Berne**. Manuel-Atlas illustré. 4^o IV et 53 pages, 12 cartes 36 illustrations. 2^e édition. (Ouvrage recommandé aux écoles du Jura par la Direction de l'éducation du canton de Berne. Prix 0 fr. 80

Cours d'histoire. **Premier livre d'histoire de la Suisse**. Manuel-Album contenant une soixantaine d'illustrations, une planche en couleurs et deux cartes historiques. Questionnaires — résumés — révision par les images Développement du programme de 1897. IV^e et V^e années. (Ouvrage recommandé aux écoles du Jura par la Direction de l'éducation du canton de Berne.) 4^o. 51 pages. 2^e édition. Prix 1 fr. —

Cours d'histoire. **Deuxième livre d'histoire de la Suisse**. Nouvelles leçons pratiques. Manuel-Album contenant une soixantaine d'illustrations. Résumés et exercices d'élocution, tableaux de récapitulation. Développement du programme de 1897. VI^e VII^e et VIII^e années. (Ouvrage recommandé aux écoles primaires du Jura par la Direction de l'éducation du canton de Berne.) 4^o. IV, 76 pages. Prix 1 fr. 50

Cours d'histoire. **Troisième livre d'histoire de la Suisse**. Nouvelles leçons pratiques. Manuel illustré contenant une soixantaine d'illustrations, des résumés, des récapitulations et des tableaux chronologiques. (Ouvrage destiné aux écoles secondaires, normales, et supérieures et recommandé par la Direction de l'Instruction du canton de Berne aux établissements scolaires du Jura bernois. 4^o. 112 pages. Prix 2 fr. 50

 Les manuels d'histoire et de géographie de M. Elzingre sont rédigés d'après une méthode essentiellement intuitive. Ornés d'un grand nombre de jolies images instructives, ils parlent aux yeux de l'enfant en même temps qu'à son intelligence. et ce double enseignement contribue à graver dans sa mémoire les faits historiques et géographiques dont il est question.

SCHMIDT & FRANCKE, LIBRAIRES-ÉDITEURS, BERNE

Maitre diplômé

Suisse allemand ayant enseigné en Suisse et en Angleterre, cherche place dans la Suisse romande. Bonnes références. S'adresser sous chiffres O 98 L à l'agence de publicité Orell Fussli, publicité, Lausanne. O 98 L

COURS PRÉPARATOIRE AUX EXAMENS DE RECRUES

L'indemnité allouée à MM. les régents qui ont donné ces cours est payable aux recettes de district.